

**LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE****Séance du 03 mars 2026****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 24/02/2026

**15**

*Le trois mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Adjointe au Maire*

**Présents : 13****Votants : 13****Pour : 13****Contre : 0****Abstentions : 0**

**Présents :** Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

**Représentés :****Excusés :** Nathalie BONNAL, Luc GODÉRIAUX-LEDRU**Absents :****Secrétaire de séance :** Alain RAYNALDY**Objet : Délibération sur le compte unique financier - EAU LACHAMP-RIBENNES 2025 - DE\_2026\_003**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	9 036,08	0,00	145 804,52	0,00	154 840,60
Opérations exercice	71 259,54	70 578,76	18 640,18	88 907,87	89 899,72	159 486,63
Total	71 259,54	79 614,84	18 640,18	234 712,39	89 899,72	314 327,23
Résultat de clôture		8 355,30		216 072,21		224 427,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	86 135,00	0,00	86 135,00	0,00
Total cumulé	0,00	8 355,30	86 135,00	216 072,21	86 135,00	224 427,51
Résultat définitif		8 355,30		129 937,21		138 292,51

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

048-200083335-DE\_2026\_003-DE

A G E D I

Le conseil municipal réuni et présidé par Floriane GACHON Adjointe au Maire vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

L'Adjointe au Maire,  
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,  
Alain RAYNALDY

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12 / 03 / 20 26  
et publié ou notifié  
le 12 / 03 / 20 26



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026  
Date de reception de l'AR: 12/03/2026  
048-200083335-DE\_2026\_003-DE  
A G E D I